

**ACCÉLÉRATION DES EFFORTS DE PRÉVENTION DU VIH
DANS LA RÉGION AFRICAINE**

Considérant que le VIH/SIDA est l'une des principales causes de mortalité dans la Région africaine, et qu'il touche particulièrement les jeunes et les femmes, nuisant de ce fait au développement et compromettant la sécurité nationale dans les États Membres;

Constatant avec inquiétude que, chaque année, on enregistre plus de 2 millions de décès dus au VIH/SIDA en Afrique subsaharienne et que, rien que dans la seule année 2004, plus de 3 millions de cas nouveaux ont été enregistrés dans la Région africaine;

Considérant les engagements pris par les chefs d'État, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux dans la déclaration d'Abuja, dans la déclaration de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, dans les objectifs du Millénaire pour le développement et dans la déclaration de Maputo;

Considérant la volonté politique et l'engagement accrus des gouvernements et des parties prenantes en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA dans la Région africaine, et les opportunités offertes par l'augmentation des ressources allouées par le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, par le programme plurinational contre le SIDA de la Banque mondiale, par le plan d'urgence du Président des États-Unis en matière de lutte contre le SIDA et par d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres partenaires;

Préoccupé par le fait que la programmation et la mise en oeuvre des interventions existantes de prévention du VIH fondées sur des bases factuelles et présentant un bon rapport coût/efficacité n'ont eu ni une ampleur ni une couverture suffisantes, que la couverture de ces interventions et leur accès restent faibles et que de nouveaux cas d'infection par le VIH surviennent encore à des taux indûment élevés;

Préoccupé par le fait que la moitié des nouveaux cas d'infection enregistrés dans la Région touchent des jeunes de 15 à 24 ans et que le risque croissant d'infection est particulièrement évident chez les femmes et les jeunes filles, qui représentent les deux tiers des jeunes vivant avec le VIH/SIDA dans la Région;

Encouragé par les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'initiative «3 millions d'ici 2005» et convaincu que l'intensification du traitement et des soins offre une bonne occasion d'accélérer les efforts de prévention du VIH;

Ayant examiné le rapport de la Consultation sur la prévention de l'infection par le VIH dans la Région africaine organisée en juin 2005, les recommandations du Sous-Comité du Programme et de la table ronde tenue lors de la cinquante-cinquième session du Comité régional sur la prévention de l'infection par le VIH dans la Région africaine;

1. **PREND NOTE** des recommandations de la Consultation sur la prévention de l'infection par le VIH dans la Région africaine organisée en juin 2005, des recommandations du Sous-comité du Programme ainsi que de celles de la table ronde tenue lors de la cinquante-cinquième session du Comité régional sur la prévention de l'infection par le VIH dans la Région africaine en faveur de l'accélération des efforts de prévention du VIH dans la Région africaine,
2. **DÉCLARE 2006** Année de l'Accélération de la Prévention du VIH dans la Région africaine et demande aux Etats Membres d'accélérer la prévention du VIH.
3. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres à
 - a) renforcer et redynamiser d'urgence les efforts de prévention du VIH, en veillant à fixer les cibles appropriées, en synergie avec les efforts de traitement;
 - b) assurer un leadership et une coordination efficaces des efforts de prévention du VIH et accélérer la mise en œuvre des ripostes multisectorielles;
 - c) identifier et tenter d'éliminer les causes profondes de la vulnérabilité qui diminuent la capacité des individus et des communautés à se protéger et à protéger les autres de l'infection par le VIH;
 - d) élaborer des politiques et une législation appropriées pour créer un environnement favorable à l'intensification des interventions de prévention du VIH, notamment en s'attaquant aux problèmes de la stigmatisation et de la discrimination, aux valeurs traditionnelles et culturelles tant positives que négatives et à la protection des groupes vulnérables;
 - e) élaborer des stratégies et des plans appropriés pour l'accélération de la prévention du VIH;
 - f) développer l'accès à des interventions de prévention de qualité fondées sur le secteur de la santé en renforçant les systèmes de santé;
 - g) intensifier les programmes de prévention axés sur les jeunes, les femmes, les jeunes filles et d'autres groupes vulnérables, notamment les travailleurs du sexe;

- h) accélérer la décentralisation de la gestion des programmes et la fourniture des services en intensifiant les partenariats avec les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, le secteur privé et les grandes entreprises, les autorités traditionnelles, les communautés et les personnes vivant avec le SIDA, en veillant à ce qu'elles participent pleinement et s'approprient les activités;
 - i) faire des investissements durables et à long terme et sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'accroître les ressources nécessaires à l'intensification des efforts efficaces de prévention du VIH;
 - j) renforcer la coopération Sud-Sud et les échanges des pratiques les meilleures dans le domaine de la prévention du VIH;
 - k) promouvoir la recherche locale pour mieux comprendre la dynamique de la transmission du VIH afin d'organiser des ripostes appropriées;
 - l) renforcer la collaboration entre les établissements de recherche et les partenaires afin d'assurer et d'évaluer l'efficacité des interventions novatrices de prévention du VIH, y compris la circoncision masculine ainsi que l'utilisation de microbicides et de vaccins anti-VIH;
4. PRIE les partenaires d'intensifier leur appui financier et technique aux pays pour leur permettre d'intensifier les efforts de prévention du VIH afin d'obtenir l'impact voulu;
5. PRIE le Directeur régional :
- a) d'élaborer une stratégie pour l'accélération de la prévention du VIH dans la Région africaine et d'apporter un soutien technique aux États Membres pour l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action visant à accélérer les interventions de prévention du VIH;
 - b) de mobiliser davantage de ressources et d'assurer un appui international à long terme pour l'intensification des interventions efficaces de prévention du VIH;
 - c) d'assurer un leadership efficace et une bonne coordination des efforts de prévention du VIH en collaboration avec l'ONUSIDA;
 - d) de suivre les progrès réalisés dans l'intensification des efforts de prévention du VIH dans la Région et d'en faire rapport au Comité régional tous les deux ans.